Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 3 Rajeb 1447
23 Décembre 2025

N° 171

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3364**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3365**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3372**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3378**
Homologation de résolutions **3379**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3379**
Avis aux créanciers **3383**
Convocations
Sociétés anonymes **3385**
Sociétés à responsabilité limitée **3390**
Autres sociétés **3390**
Actes Administratifs
Avis au public **3391**
Divers
Avis au public **3392**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Annexe n°04 : Bulletin de souscription de constitution d'une société communautaire Régionale

Nom de la société à constituer : Société communautaire régionale : Khayret Ezaytouna

Services : Agricoles

Type de société : Régionale

Capital de la société ouvert à la souscription : 10 000 MD via la contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement :

16 parts d'une valeur totale de 10 000 MD

Valeur nominale d'une part à émettre : 625 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société.

Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : Agence BTS Kef

Période d'ouverture de la souscription : du 2 Janvier 2026 au 28 Février 2026.

Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège social de la société

Les Fondateurs :

1. Salah ben Mohssen Elayachi ; CIN 08099348 téléphone : 23 656 138

2. Houssem ben Youssef Rhimi ; CIN 13648623 téléphone : 90 031 163

3. Marwen ben Mohssen ben Ayachi ; CIN 13626062 téléphone : 95 686 028

Les personnes souhaitant participer à la constitution de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2025404336SODB1

Annexe n°04 : Bulletin de souscription

De constitution d'une société communautaire locale

Nom de la société à constituer : Société communautaire locale : Carthaverro

Services : Agricoles

Type de société : locale

Capital de la société ouvert à la souscription : 5 000 MD via la contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement : 10 parts d'une valeur totale de 5 000 MD

Valeur nominale d'une part à émettre : 500 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société

Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : Agence BNA Bousalem.

Période d'ouverture de la souscription : du 2 Janvier 2026 au 28 Fevier 2026 Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège social de la société

Les Fondateurs :

1. Rahma bent Kamel Zouglami : CIN 07976843; téléphone 23 077 971.

2. Hichem ben Ibrahim Amdouni : CIN 07985081; téléphone 55 321 263.

Les personnes souhaitant participer à la constitution de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2025404337SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice légale

Banque Tuniso-Koweïtienne

BTK

Société Anonyme au capital de 200 000 000 de dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS

Identifiant Unique : 0012357S

Tél : 71 204 000 **Fax** : 71 343 106

La BTK est notée, sur l'échelle nationale, B (tun) à long terme avec perspective stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13 mars 2025

EMISSION ET ADMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

«BTK 2025-1»

DE 40 000 000 Dinars

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

Catégorie	Durée	Montant	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	16 000 000 DT	Fixe : 9,15%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
B	5 ans	24 000 000 DT	Variable : TMM + 1,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/04/2025

Délibération du Conseil d'Administration du 17/06/2025

Décision de la Direction Générale du 10 décembre 2025

La présente émission a reçu la note provisoire B(EXP)(tun) sur l'échelle de notation nationale par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 11 décembre 2025.

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1. Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : Banque Tuniso-Koweitienne - BTK

Siège Social : 10 bis, Avenue Mohamed V - BP 49- 1001 TUNIS

Tel. : 71 204 000 / Fax : 71 343 106

Site web : www.btkbank.com

1.2. Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme.

Législation particulière applicable : La BTK est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

1.3. Date de constitution et durée de vie :

Date de constitution : 25 Février 1981

Durée : 99 ans

1.4. Objet social :

La société a pour objet d'effectuer avec toute personne physique ou morale, tant en Tunisie qu'à l'étranger :

- toutes opérations bancaires, notamment la réception des dépôts du public, l'octroi de crédits, l'exercice à titre d'intermédiaire des opérations de change et la mise à disposition de la clientèle et la gestion de moyens de paiements;

- toutes opérations liées à son activité, telles que notamment le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises;

- toutes prises de participations;

- toutes opérations, autres que celles visées ci-dessus, autorisées par l'agrément dont dispose la Société;

- et de manière plus générale, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient (notamment opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières et constitutions de personne morale) pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter le développement ou l'accomplissement dans le respect des conditions prévues par l'article 24 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit (telle que modifiée).

1.5. Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0012357S.

1.6. Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre.

1.7. Nationalité : Tunisienne.

1.8. Capital social : Le capital s'élève à 200.000.000 de dinars, divisé en 2.000.000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées.

1.9. Matricule fiscal : 12357S/A/M/000.

1.10. Régime fiscal : Droit commun.

1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Banque : Siège social de la Banque : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 - Tunis.

1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :

Monsieur Bilel JARRAYA, Directeur de la Direction Centrale Financière à la Banque Tuniso-Koweitienne – BTK.

10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Tel. : 71 204 000 / Fax : 71 346 106

Email : Bilel.JARRAYA@btknet.com

2. Renseignements relatifs à l'émission

2.1. Décisions à l'origine de l'emprunt :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le **29 avril 2025**, a décidé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires, subordonnés ou autres, au cours des exercices 2025 et 2026, pour un montant total maximum de deux cent (200) millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches selon la conjoncture du marché et les besoins de la Banque.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pourvoir de fixer, à la veille de l'émission, les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la Banque, réuni le **17 juin 2025**, a décidé d'émettre deux emprunts obligataires courant l'exercice 2025 et ce, selon les conditions suivantes :

- <u>Emprunt 1 : Emprunt obligataire ordinaire aux conditions suivantes :</u>

- Montant de l'emprunt obligataire : 40 MD.

- Durée : 5 ans

- Amortissement : Remboursement annuel constant et/ou remboursement in fine

- Taux d'intérêt :

* Taux Variable indexé au TMM majoré d'une marge maximale de 2,45%

* Taux fixe :

- au maximum 9,75% pour le remboursement annuel

- au maximum 9,95% pour le remboursement in fine

- <u>Emprunt 2 : Emprunt obligataire subordonné aux conditions suivantes :</u>

- Montant de l'emprunt obligataire : 30 MD

- Durée : 5 ans

- Amortissement : Remboursement annuel constant et/ou remboursement in fine

- Taux d'intérêt :

* Taux Variable indexé au TMM majoré d'une marge maximale de 2,55%

* Taux fixe :

- au maximum 9,95% pour le remboursement annuel

- au maximum 10,15% pour le remboursement in fine

- <u>Les deux emprunts seront proposés selon les proportionnalités suivantes : 40% à taux fixe et 60% à taux variable.</u>

Le Conseil d'Administration du **17 juin 2025** a délégué au Directeur Général les pouvoirs de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché, et de procéder aux ajustements nécessaires selon les conditions du marché à l'émission de l'emprunt.

La Direction Générale de la BTK a décidé, en date du 10 décembre 2025, d'émettre un emprunt obligataire ordinaire « BTK 2025-1» d'un montant de 40 000 000 de dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Montant	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	16 000 000 DT	Fixe : 9,15%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
B	5 ans	24 000 000 DT	Variable : TMM + 1,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

2.2. Montant de l'émission :

L'emprunt obligataire «**BTK 2025-1**» est d'un montant de **40 000 000 de dinars**, divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

L'emprunt «BTK 2025-1» est émis en deux catégories A et B réparties comme suit :

- Catégorie A : 40% du montant global de l'emprunt, soit 16 000 000 de dinars ;

- Catégorie B : 60% du montant global de l'emprunt, soit 24 000 000 de dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «**BTK 2025-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions au présent emprunt seront ouvertes le **06/01/2026** et clôturées au plus tard le **30/01/2026**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (40 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fich Ratings sur son site de la notation définitive.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit 400 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **30/01/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

2.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **06/01/2026** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

2.5. But de l'émission :

Cette émission obligataire vise à renforcer les ressources stables de la banque pour financer son activité et son programme de développement, dans le cadre de son plan stratégique.

Elle permettra également une meilleure adéquation des ressources avec les emplois, tant en termes d'échéances que de taux.

3. Caractéristiques des titres émis

3.1. Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : BTK 2025-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Nominative

Catégorie des titres : Ordinaire

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 : Des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre

d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil - intermédiaire en bourse).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

3.3. Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/01/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/01/2026**.

3.4. Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

3.5. Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt obligataire seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- <u>Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :</u>

<u>Taux fixe :</u> Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- <u>Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :</u>

<u>Taux variable :</u> Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année **N-1** au mois de décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

3.6. Paiement : Les intérêts sont payés à terme échu le **30 janvier** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **30/01/2027** pour les deux catégories A et B

La dernière échéance est prévue pour le **30/01/2031** pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

3.7. Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B, soit le **30/01/2027**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/01/2031** pour les deux catégories A et B**.**

3.8. Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

3.9. Taux de rendement actuariel (Catégorie A : souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt obligataire est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 9,15% l'an.

3.10. Marge actuarielle (Catégorie B : souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,654% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,404%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,75%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- Durée totale : Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

- Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 années** pour les obligations des deux catégories A et B du présent emprunt.

- Duration (Catégorie A : souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir

(intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de la catégorie A de cet emprunt est de **2,685 années.**

3.12. Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie

3.13. Notation :

Notation de la Banque : En date du **13/03/2025,** Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la BTK à **B(tun)**, avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à **B(tun).** Ci-après le lien de ladite notation : https://www.fitchratings.com/entity/banque-tuniso-koweitienne-80360679.

La BTK s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11 décembre 2025** une notation **provisoire** à long terme **B(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire «**BTK 2025-1**».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

3.14. Mode de placement :

L'emprunt obligataire « BTK 2025-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de la BTK Conseil, intermédiaire en Bourse sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

3.15. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.16. Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

4. Renseignements généraux

4.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt obligataire «BTK 2025-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BTK Conseil - Intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

4.2. Marché des titres :

Les actions de la BTK sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BTK négociables sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, il s'agit de l'emprunt obligataire «BTK 2009 » et « BTK 2024-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt « BTK 2025-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

4.3. Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BTK s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire « BTK 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

4.4. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

4.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'emprunt obligataire «BTK 2025-1» visée par le CMF, du document de référence « BTK 2025 » enregistré par le CMF et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre de l'exercice 2025 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre de l'exercice 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site Internet au plus tard le 20/01/2026.

La note d'opération et le document de référence « BTK 2025 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK - 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS, de la BTK Conseil, intermédiaire en bourse - Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

2025R03602SANB2

SOCIETE FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS

Société anonyme

Siège social : Palais des Expositions du Kram - Tunis

Identifiant unique : 0031032 E

En application du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration de la Société Foire Internationale de Tunis, réuni le 14 novembre 2025, il a été décidé ce qui suit :

- Désignation de Madame Dorra Fakhfakh en qualité d'administratrice, représentante de la société Dallah Al Baraka - Bahrein.

- Nomination de Madame Dorra Fakhfakh en qualité de Directrice Générale de la société, avec les pouvoirs les plus étendus conformément aux statuts.

- Délégation de pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour fixer la rémunération et les avantages de la Directrice Générale.

- Attribution d'une mission spéciale à Monsieur Mohamed Youssef Belma jusqu'à fin juin 2026, et prise d'acte de sa démission du Conseil d'Administration.

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 27 mai 2025.

- Approbation à l'unanimité du reste des points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions ont été adoptées à l'unanimité.

Le procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 8 décembre 2025 pour mise à jour.

2025R03609SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas SA»

Identifiant unique : 0938755Z

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 1.007.500dinars

Siège social : Appartement B-1-2 Bloc B résidence les horizons Ain Zaghouan, le Kram, 2089 Tunis

Objet social : Fabrication et la commercialisation de produits pharmaceutiques

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'assemblée : Une copie originale du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19/12/2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Tunis, le 19/12/2025, sous le n°25504447, quittance n°M009604, a été déposée au Registre National des Entreprises, le 22/12/2025 sous le n°14101

Le montant de l'augmentation de capital : 437.500 TND par voie d'apports en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription, à libérer totalement à la souscription, avec une prime 6.562.500TND entièrement libérée.

Actions à émettre : 437.500 actions émises à la valeur nominale de 1 dinars l'action avec une prime d'émission de 15 dinars par action.

La souscription pourra être réalisée durant le délai de quinze (15) jours à partir de la publication de la présente notice. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Lieu de dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert auprès de AMEN BANK.

Les apports en nature : Aucun apport.

Les avantages particuliers prévus par les statuts : Aucun avantage.

2025R03620SANB2

Notice

Augmentation de capital

SONOBOIS

Société anonyme

Au capital 7 107 000 Dinars

Route Mjez El Beb Cité Bougatfa 2 Sijoumi Tunis

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

IU : 0042756W

La société a pour objet : commerce de bois et dérivés.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre national des entreprises.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

Répartition des résultats :

Les bénéfices distribuables sont constitués après déduction de ce qui suit :

- Réserve légale : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux.

- Les réserves statutaires.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 3 décembre 2025, il a été décidé d'augmenter le capital de 7 107 000 dinars à 11 807 000 dinars et ce par la création de 470 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 4 700 000 dinars détaillée comme suit :

- 130 000 actions d'une valeur globale de 1 300 000 dinars en nominale, à souscrire par l'incorporation du compte courant de six actionnaires.

- 340 000 actions d'une valeur globale de 3 400 000 dinars en nominale à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription par la société «BH EQUITY» et seront logés auprès de BH Bank agence Sousse jawhara.

Par conséquent, le droit préférentiel de souscription est supprimé suivant des pourcentages différents.

- Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Le dépôt du projet de l'augmentation a été effectué au registre national des entreprises le 10 décembre 2025, numéro de l'attestation : 2025197212 et le numéro du dépôt : 14084.

2025X01697SANB2

Société Les Ateliers Mécaniques Industriels

Société anonyme

Au capital social de 5.771.730 dinars

Siège social : Route de l'Aéroport km 4 Z.I. Oued Chaâbouni 3071 Sfax

Identifiant Unique RNE : 0011546R

1) Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration :

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10/10/2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax n° de quittance M07688 n° d'enregistrement 25807168 en date du 17/11/2025 et dont 1 copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 01/12/2025, il a été décidé de renouveler les mandats de Mrs :

- Samira Kharrat Abid

- Med Anis Kallel représentant permanent de la société «TUNINVEST SICAR»

- Adel Abid

- Amine Abid

- Omar Abid

- Leila Abid Hachicha

- Mohamed Abid

- Mouna Abid Besbes.

En qualité d'administrateurs de la société pour une durée de trois ans 2025, 2026 et 2027 et prendra fin à l'issu de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

2) Renouvellement du mandat du PDG et des DGA :

Suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 10/10/2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax numéro de quittance M007268 numéro enregistrement 25806776 en date du 31 octobre 2025 et dont 1 copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 01/12/2025, il a été décidé ce qui suit :

- Renouveler le mandat du Président Directeur Général Mme Samira Kharrat Abid pour la durée de son mandat d'administrateur.

- Renouveler le mandat des Directeurs Généraux Adjoints Mr Amine Abid, Mme Leila Abid Hachicha et Mr Mohamed Abid pour la durée de leurs mandats d'administrateurs.

2025X01701SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES HUILES D'OLIVES

«C.H.O»

Société anonyme

Au capital de 60 000 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 10 - Sfax

Identifiant Unique : 0504316T

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 28 novembre 2025 Quittance n°M008038, Enregistrement n°25507492, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires réservée pour un montant de 20 000 000 Dinars avec une prime d'émission globale de 20 000 000 Dinars, et ce par la création de 200 000 actions nouvelles nominatives de 100 Dinars chacune à souscrire et à libérer entièrement à la souscription, portant ainsi le capital de 60 000 000 Dinars à 80 000 000 Dinars.

Cette augmentation sera souscrite pour une valeur globale de 40.000.000 Dinars réservée pour la société «CHO COMPANY» à concurrence de 20 000 000 Dinars et à la société «SICAR INVEST» à concurrence de 20.000.000 Dinars.

La libération des cent mille actions (100 000 A) souscrites par la société SICAR INVEST sera faite en numéraires et la libération des cent mille Actions (100 000 A) souscrites par la société CHO COMPANY sera effectuée par compensation de créance échue liquide et exigible

inscrite sur le registre de la société CHO et enregistrée au nom de la société CHO COMPANY.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les autres actionnaires au profit des sociétés CHO COMPANY et SICAR INVEST.

La souscription à l'augmentation de capital en question devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2025 a donné tous les pouvoirs à Mme Rym Makhloufi, directeur général Adjoint de la société pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Nationale Agricole, Agence Rue Taieb Mhiri, Sfax sous le n°03700019032104963651.

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital a fait l'objet d'un dépôt provisoire au bureau du centre national des entreprises de Sfax le 19 décembre 2025 sous le numéro 2025206129.

2025X01707SANB2

Augmentation de capital

Société Smart Recovery

Identifiant fiscal : 1749660X

Adresse : Bureaux de Carthagena, Avenue Mohamed Badra, Montplaisir - Tunis

Capital social : 300 000 000 DT

Forme juridique : Société Anonyme

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4/12/2025, enregistré à la Recette des Finances de Montplaisir sous le numéro 25507151, quittance n°M103180, et déposé au Registre National des Entreprises le 18/12/2025 sous le numéro 2025205156, il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital social de la société de 300 000 000 DT à 1.000 000 000 DT.

- La désignation de Monsieur Naoufel Hajji, occupant le poste de Directeur Général de la société, pour accomplir toutes les procédures légales nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2025404315SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

"Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur"

Société «TIRASOFT TECHNOLOGY»

SARL au capital de 300 000 DT

03, Rue Ibn Charaf, 1002 Tunis - Belvédère - Tunis

Identifiant unique : 1821196 E/A/M/000

N° affiliation CNSS : 680851-08

Suivant P.V de l'A.G.E du 18/10/2025 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis le 27/10/2025 quittance n°M058527 sous le n°25505557, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 11/11/2025.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Constatation de la cession d'activité et sa liquidation.

2. Nomination d'un liquidateur Mme Syrine Khouloud Ouni liquidatrice de la société avec le plein pouvoir.

3. Cessation des fonctions du gérant.

4. Examen de la situation financière et commerciale de la société.

5. Fixation du siège de la liquidation au 71, rue Radhia Hadad 3ème étage 1000 Tunis.

6. Constatation des pertes subies par la société

L'application de l'article 142 du code des sociétés commerciales (dissolution de la société ou augmentation du capital social).

Les oppositions éventuelles et les dettes seront reçues avec leurs justifications entre les mains de la liquidatrice sur-indiquées dans un délai d'un mois à partir de la publication de l'avis au journal officiel de la République Tunisienne.

7. Questions diverses.

2025404344SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 8 décembre 2025, signé et légalisé le 9 décembre 2025 et le 10 décembre 2025, enregistré à la recette des finances Rue du Paradis, le 11 décembre 2025 (enregistrement numéro 25212244, quittance numéro M135749), Monsieur Ahmed Ben Rostem Zouari (de nationalité tunisienne, né le 27 octobre 1989 à Sfax, demeurant à la Résidence Jawahra, 1er étage, appartement 5D, l'Aouina, Tunis Tunisie, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08868067) commerçant titulaire de l'identifiant unique numéro 1846829Y et du matricule fiscal numéro 1846829 Y/N/C/000, ayant le siège de son activité à la Résidence Elyès, Bloc 62, la Soukra, Ariana, 2036) a vendu à la SOCIETE AL KHALIL PAIEMENT (société à responsabilité limitée de droit tunisien) de nationalité tunisienne, dont le siège social est situé au 7, Bloc 62, Résidence Elyès, la Soukra, Ariana, 2036, titulaire de l'identifiant unique numéro 1951892W et du matricule fiscal numéro 1951892

W/A/M/000) le fonds de commerce exploité dans le local situé au 7, Bloc 62, Résidence Elyès, Dar Fadhal, la Soukra, Ariana, destiné à la vente au détail de produits alimentaires, bénéficiant de l'autorisation d'exercer toutes les activités financières et leurs annexes et qui sera dédié à l'exercice de toutes les activités financières et leurs annexes.

Toute opposition sera faite dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne conjointement aux domiciles élus, en l'occurrence :

(i) Le domicile se trouvant à l'adresse sise au 7, Bloc 62, Résidence Elyès, Dar Fadhal, la Soukra, Ariana ; et

(ii) Le domicile se trouvant à l'adresse sise au 1, Rue Diodor, les Jardins de Carthage, Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 17/12/2025.

2025R03597FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 8/12/2025 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 10/12/2025 (quittance n°M124460 enregistrement n°25206328) Mr Mohamed Montassar Ben Mokhtar Ben Mabrouk demeurant 10 Rue El Jebh Ras Darb Tunis titulaire de la CIN n°04747225 a vendu à Mr Ezzeddine Ben Mohamed Ben Souii Hfidhi demeurant à Rue Palestine El Hamma Gabès titulaire de la CIN n°05819505 la totalité du fonds de commerce sis à cité Ibn Khaldoun Grombalia exploité dans le commerce des produits sanitaires ; peintures et vitres en détail (quincaillerie) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du vendeur à son adresse ci-dessus indiqué 20 jours à compter de la publication de cet avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Le Maghreb du 17/12/2025.

2025R03605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat enregistré le 10/12/2025 à la recette des finances Sidi Hessine sous le numéro 25205415 et quittance n°M133494 ; Mr Jalel Manai a vendu le fonds de commerce situé au 75 Avenue de l'Environnement Sidi Hessine à Mr Miloude Bou Aabidi.

Les oppositions doivent être faites au bureau de maître Rebai Samia situé à résidence Khezama, immeuble B, 1er étage, app.5, cité Boughatfa 2, Sidi Hessine - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT

L'annonce est publiée aux journaux «le Quotidien et Echourouk».

2025R03606FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 20/11/2025, enregistré le 3/12/2025, quittance n°M103717, enregistrement n°25208581, à la recette des finances de Bizerte, M. Sami ben Sadok Ben Salah Trabelsi, demeurant à Bizerte, 33, Cité Bougatfa Raouebi, a vendu à M. Mohamed Yassine ben Salem demeurant à 126 av Bourguiba Bizerte et élisant domicile au 1, Rue 1er Mai.

L'ensemble du fonds de commerce constitué dans ledit local commercial, consistant en un BUREAU DE CHANGE, sis à Bizerte - Nord, 1, Rue 1er Mai.

Toute opposition éventuelle doit avoir lieu dans un délai de vingt jours à compter de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne, auprès de l'acquéreur dans son domicile élu, au 1, Rue 1er Mai Bizerte.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 19/12/2025.

2025R03608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte enregistré à la recette des finances Djerba le 21/11/2025 sous numéro d'enregistrement 25207667 quittance numéro M131447, Madame Amel Ben Younes, titulaire de la Carte d'Identité Nationale N°05730635 a vendu à Madame Nada Taniche, titulaire de la Carte d'Identité Nationale N° 13490083, la totalité du fonds de commerce situé au 13 Avenue Abedlhamid El Ghadhi Houmet Souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse sus indiquée.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse du fonds de commerce. Cet avis a été publié au Quotidien le 16/12/2025.

2025R03610FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente enregistré à la recette des finances de Médenine le 10/12/2025 sous numéro d'enregistrement 25207623 reçu n°M114787. Lassaad Ben Ali Ben Mouhamed Hajjaji a vendu à Salah Ben Mouhamed Ben Dhaou Latifi le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité comme Café de catégorie 1 appelé "Sultan Café", situé à la route de Elhizamia à Médenine sud.

La déposition des éventuelles oppositions se fera entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dans vingt jours à partir de cette notification.

Cette notification a été publiée au journal le Quotidien du 16/12/2025.

2025R03611FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente Rédigé par maître Yahyaoui Walid matricule fiscal 11366958 en date du 13/11/2025 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 21/11/2025 sous Numéro d'enregistrement 25201755 quittance n°M063923 Monsieur

Mostapha ben Lakhder ben Mohamed Aloui titulaire de la CIN n°02502763 résident à café Ajazar Oued Mliz a vendu à Monsieur Houssem ben Abedlmajid ben Sadek Ochi Titulaire de la CIN N°07914733 résident à al-houaijla Souani Jendouba la totalité du fonds de commerce pour l'exercice d'activité CAFE situé à cité Mimouza Ghardimaou Jendouba une copie du contrat sera mise à la disposition des titres à l'adresse du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions devront effectuées à l'adresse du fonds de commerce situé à cité Mimouza Ghardimaou Jendouba dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux Journaux "Achourouk et le Quotidien" le 5/12/2025.

2025R03615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial reconnu par la signature de la Commune de Tozeur le 12/02/2025 et enregistré à la recette des finances de Tozeur sous le numéro de récépissé M053447 et le numéro 25203447 le 12/02/2025 La dame Khamisa bint Muhammad Al Hadi Turki, épouse de Kamal bin Omran, titulaire de la CIN 03179922, a vendu à la dame : Sanaa bint Lamjad bin Amara à Nambrouk, titulaire de la CIN 06247548 l'ensemble de l'actif commercial représenté par l'activité d'une crèche «Smile School» située dans la ville de Tozeur, le seul ID est 1547519W/P/000.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 17/12/2025, et toute personne qui en a le but doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2025R03616FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé par le notaire Maître Islem Bouhssine et son assesseur Maître Olfa Ben Mohamed daté le 29/11/2025 enregistré à la recette des finances de Tadhamene Mnihla Ariana le 9/12/2025 quittance n°M106363, Mme Mofida Ben Mbarek Ben Hmida donne à son fils Mohamed Ali Ben Abderahman Ben Hmida, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité tout commerce sis 48 bis avenue Taeib Mehiri.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 23/12/2025.

2025R03621FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/12/2025, enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 15/12/2025 sous le n°25201434, quittance n°M036166, Mme Bousmina Chrifa demeurante à Machrouha Bouargoub, a cédé à Mr Ferjani Amen, demeurant à Fallahine Bouargoub, la totalité du fonds de commerce destiné à la restauration simplifiée sis à l'avenue de révolution Bouargoub.

Les oppositions seront reçues entre les mains du cessionnaire à son domicile élu sis à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal la Presse le 21/12/2025.

2025R03622FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 02 novembre 2025 enregistré à la RF de Hammamet le 3 décembre 2025, enreg. 25207319, reçu n°M165070, Mr Souhail Hadidi titulaire de la CIN n°02082833 a vendu à Mr Haithem Hadidi la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue Nations Unies Hammamet consistants à vendre les alimentations générales.

Les oppositions doivent être formulées dans les vingt jours de la parution du présent avis au JORT auprès de l'avocate maître Ben Mbarek Fatma 104 Avenue Habib Bourguiba Hammamet.

Le présent avis est publié aux Quotidien et Achourouk du 16/12/2025.

2025R03626FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 28/11/2025 enregistré à la recette des finances Hajeb El Ayoun le 3/12/2025 quittance n°M027311 enregistrement n°25201102 la société Hdaya coffee terrasse identifiant unique 1905235G a vendu à Monsieur Abderrazek Ben Mohamed Ameri la totalité du fonds de commerce de café sis à terre Ben Said Kairouan nord Kairouan.

Les oppositions seront effectuées dans les délais fixés par la loi au local du fonds de commerce sis à terre ben Said Kairouan nord Kairouan.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 19/12/2025.

2025S01684FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente en date du 27/5/2025 enregistré à la recette des finances le 01/12/2025 sous le N°25203131, quittance n°78221, a vendu Essaid Ibn Gamra à Sofien Ibn Gamra tout le fonds de commerce «DRUGSTORE EL MAHATA» situé à rue El Bachir Achoura Kalaa Kbira Sousse pour l'utiliser dans l'activité de drugstore.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et الصحافة datés du 20/12/2025.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur dans un délai de 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au J.O.R.T.

2025S01689FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 12/12/2025 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse reçu n°M130508 enregistrement n°25207505 en date du 15/12/2025 Mr Walid Said, a vendu à Mme Najet Bent Mohamedali Houchi épouse Antar Bessoud, tout le fonds de commerce sis à rue Sidi Fredj Hamam Sousse, consistant en un local destiné à la vente des produits alimentaires généraux.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet du maître Rouiss Adel avocat, sis au n°72 Imb Seltene Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien, en date du 19.12.2025.

2025S01693FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 24/11/2025 enregistré à la recette des finances de Ksar Helel le 25/11/2025 sous le n°25202686. Mouhamed Hedi Saidane a vendu à Aymen Chemchig le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux destiné à la vente de prêt-à-porter et ses dérivés situé au 03 rue Mouhamed Hedi Bousslama Ksar Helal toute opposition et possible dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de Maître Abdelaziz Chakroun l'avocat auprès de la cour d'appel, Avenue El Habib Bourguiba Immeuble el oustani N° 24 Ksar Hellal.

La publication de cette annonce est faite aux journaux Chourouk et le Quotidien le 3/12/2025.

2025S01694FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié enregistré à la recette des finances de Mahdia le 10/12/2025 sous le numéro de quittance M073646 Monsieur Amer Ben Mohamed Elhedi Ben Amer Msakni titulaire de la C.I.N n° 03953882 délivrée le 3/01/2000 a transféré à titre de donation à Monsieur Mohamed Elhedi Ben Amer ben Mohamed Elhedi Msakni titulaire de la C.I.N n°11826848 délivrée le 11/11/2025.

La totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue Farhat Hached Mahdia nommée café «Msakni». La donation comprend les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Mohamed Elhedi Ben Amer ben Mohamed Elhedi Msakni demeurant à Rue Libye Mahdia et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» le vendredi 12/12/2025.

2025S01696FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue Abou Kacem Chebbi Sfax le 02/12/2025 sous n°25205715 quittance n°M109690, madame Abir Amouri C.I.N 11135511 du 24/03/2018 a vendu à monsieur Amin Ben Chelbi C.I.N 11025702 du 18/02/2011 l'ensemble du fonds de commerce sis au local n°20 rue Iben Roched la Médina Sfax pour exercer la fonction de location et vente de robes de mariage.

Les oppositions seront acceptées auprès de la vendeuse pendant 20 jours de la publication au J.O.R.T. à l'adresse indiquée.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux Essabeh et le Temps le 18/12/2025, le contrat est rédigé par Maître Yassin Hentati l'avocat sis à la rue de l'Armée Immeuble ladhar 2ème étage bureau n°6 Sfax.

2025X01698FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 18/11/2025 enregistré à la recette rue de Tunis Sfax quittance n°M119388 enregistrement n°25204803 les héritiers de Samir Ben Salem Ben Ali Ben Salem Kachouri a vendu à Moncef Douib le fonds de commerce sis à la rue Tunis km2 Sfax exploité à la vente de restauration rapide.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours à l'étude de maître Sihem Mabrouk sis à la rue Habib Maazoun immeuble Paradisso Sfax.

Cette annonce est parue aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 3/12/2025.

2025X01709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 3/10/2025 à la recette des finances de Sfax quittance N° M093865 sous le n°25204529 Mr Mouath Mbarek El Bouzidi demeurant quartier d'AL-RAQUI Médenine, a vendu à Mr Hamza El Akermi, demeurant à la route de Teniour Km 1.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce sis à la route El Ain Km 1.5 Sfax, qui consiste en une pizzeria.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat Zallouz Amel à son bureau sus indiqué dans les vingt jours qui suivent la publication au Jort. Cette annonce est parue au journal Essabeh du 23/12/2025.

2025X01710FCCC2

Vente d'un fonds de commence

En vertu d'un acte de vente soussigné privé rédigé et signé par les deux parties en date du 14 et 17 Novembre 2025 enregistré auprès de la recette des finances d'Ettadhamen le 8 décembre 2025 sous le numéro 25207235 et le reçu N°106125

monsieur Rezgui Idris a vendu l'intégralité du fonds de commence exploité pour vente de viande (Boucherie EL BARAKA) situé à l'avenue Taieb Mhiri (106) cité El Basatine Mnihla à monsieur Rézgui Dahbi.

Le local mentionné a été désigné comme adresse élue pour la réception des oppositions dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk.

2025404306FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé écrit le 01 décembre 2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Hsin le 4/12/2025 quittance numéro M129209, Mr Mohamed Sayari a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 4 rue Habib Bourguiba cité bougatfa2 Sidi Hsin Sijoumi Tunis, pour exercer tout type de commerce à Mr Lotfi Faouar.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de Mr Lotfi Faouar sis à la Rue Sidi Mansour numéro 1 cité Trabils Sidi Hsin Tunis, dans les 20 jours de la publication du présent au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le Journal le Quotidien le 20 décembre 2025.

2025404312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location enregistré auprès de la Recette des finances daté et signé par les deux parties le 17/11/2025 à la municipalité de Qalaat al-Andalus, et enregistré à la Recette des Finances de Raouad le 18/11/2025 sous le numéro 25205956, quittance n°135013 M :

Monsieur Mohamed Ben Saïd Ben Abdallah Talbi a vendu l'intégralité du fonds de commerce situé au 84 bis, rue des Communications, quartier Ghazala, Ariana Nord, Ariana, avec tous ses éléments matériels et immatériels, exploité en tant que boulangerie et vente de pâtisseries, à Monsieur Mohamed Ben Abdelmajid Mubarak Brahemi.

Le local susmentionné a été désigné comme adresse pour recevoir les oppositions dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la publication de cette annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Echourouk» le 20/12/2025.

2025404314FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 04/12/2025 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 4/12/2025 sous n°25205020 reçu n°M132862 Slah Ben Elbechir Maatoug, a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce qui a pour activité café de 1ère catégorie et salon de thé avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Cité El Bassatine Route km 04 route Jerba Zarzis à Nabil Ben Ali Bouaja.

Les oppositions doivent se faire devant l'acheteur sis à Rass Dahra El Mouensa Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la Publication du présent avis au JORT.

La présente annonce a également été publiée dans deux journaux Sahafa et la Presse le 19/12/2025.

2025404316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par A.SS.P du 1 et 2/12/2025, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 9/12/2025, sous le n° de quittance 099402 numéro d'enregistrement 25209600, Mr Ali Ben Salem Hbila titulaire de la carte d'identité nationale n°06609267 du 1/10/2021 a cédé la totalité du fonds de commerce conçu comme vente de fruits secs et enregistré au registre de commerce sous le numéro 1837265G, sis au N.4 rez-de-chaussée immeuble Baraka Avenue Ahmad Tlili n°8 cité Jawhara Mégrine, à Mme, Mabrouka bent Mansour Dhwadeya titulaire de carte d'identité nationale 03482487de 4/3/1993.

Les oppositions sont recevables auprès du local du fonds de commerce sis au N°4 rez-de-chaussée immeuble Baraka Avenue Ahmed Tlili n°8 cité Jawhara Mégrine.

Cet avis est paru au journal le Quotidien du 19/12/2025.

2025404317FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SS rédigé par Maître Mehrez Hanafi avocat le 16/12/2025, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 16/12/2025 n° de quittance M076875, n° d'enregistrement 09836981, Mr Rafik Hmila titulaire de CIN n°00786228 domicilié au 59 Av Farhat Hached Tunis a vendu le fonds de commerce destiné Cafeteria - Buvette le local situé 26 Av de la Liberté Tunis à Mme Nouha Brahem titulaire de CIN 09836981 son domicile Av de la République Somaa Nabeul avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à former entre les mains de Maître Mehrez HANAFI rédacteur de l'acte à son domicile élu au 64 rue de Syrie 1002 Tunis, dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 20/12/2025.

2025404322FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente daté et légalisé par les signatures des deux parties le 02/9/2025 à la Municipalité de Siliana (Tunisie), enregistré auprès de la Recette des Finances sise à l'Avenue de la Poste - Siliana, à la même date, sous le numéro 25201969 et le reçu n°M029212, Monsieur Moncef Ben Abderrahmane Ben El Akhdhar Jebali Zaghoud a cédé la totalité du fonds de commerce, avec l'ensemble de ses

éléments corporels et incorporels, sis à l'Avenue de la Poste - Siliana Nord, et destiné au commerce de la viande et de ses dérivés, à Monsieur Seif Ben Mahrez Ben Ali Boulaâres.

Le local susmentionné a été élu domicile pour la réception des oppositions, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée dans les journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» en date du 12/11/2025.

2025404333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 4/12/2025, enregistré à la Recette des Finances Rue l'Autriche en date du 5/12/2025, quittance n°91930; enregistrement n°25205138, Mr Mohamed Fawzi NAJAR a vendu à Mr Mahdi MAAROUFI, la totalité du fonds de commerce Tunis destiné à tout genre de commerce sis au 44 Avenue de Londres, exploité pour commerce «Vente Fruits secs - Hammas». Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis au J.O.R.T. entre les mains de l'acquéreur Mr Mahdi MAAROUFI, à son domicile sis au 44 Avenue de Londres - Tunis.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux «Asaabah» et «Le Temps» le 18/12/2025.

2025404335FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 24/6/2024 enregistré à la recette des finances à Ezzahra numéro de quittance M03995 enregistrement n°24201859 Monsieur Med Rostom Boujelban et Med Essayed Boujelben ont vendu à Monsieur Ala eddin Ghrir le fonds de commerce conçu pour café 76 bis Ezzahra ben Arous qui a annoncé au journal Echourouk le 22/12/2025.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Mohamed Amine ben Saad avocat ayant son bureau au 9 rue de Niger Khayreddin Bacha Tunis.

2025404345FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé de location d'un fonds de commerce en date du 14/4/2025 enregistré à la recette des finances Bousalem le 27/6/2025, sous n°25301223 Jendouba sous Numéro d'enregistrement 25301223 quittance n°M063606 Monsieur Mahmoudi Mouhamed Anouer titulaire de la CIN n°06758190 et agissant au nom de sa sœur Mahmoudi Olfa titulaire de la CIN n°06757475 en en vertu d'une procuration enregistré à la recette des finances de bousalem quittance n°M058515 et n° d'enregistrement 24701867 Ouertatani Atef ben Naouer titulaire de la CIN 07942730 la totalité du fonds de commerce du local sis à l'Avenue 20 Mars Bousalem destiné à une station de lavage d'automobiles.

Toutes les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au Journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du local du fonds de commerce citée ci-dessus.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" le 18/12/2025.

2025R03613FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 31/12/2025 enregistré à la recette des finances rue d'Alger Jendouba le 3/12/2025 sous Numéro d'enregistrement 25304631 quittance n°M076589 Monsieur Ochi Ali titulaire de la CIN n°07929932 a loué à Madame Hanachi Chedia titulaire de la CIN n°02563707 en gérance libre la totalité du fonds de commerce du local sis à Essouala route Ain Drahem Jendouba destiné à un espace familial et de loisir.

Toutes les oppositions devrant être faite dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du local du fonds de commerce citée ci-dessus.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 18/12/2025.

2025R03614FCCC3

Résiliation de location d'un fonds de commerce

Par ASSP enregistré à Sousse le 21/11/2025, n°63317/25304629 les deux parties contractantes Ali Bouzouita et Islam Al-Aboub ont résilié le contrat de location de fonds de commerce sis à Sidi Abdelhamid S7 Im. sprols Sousse conclu par Assp enregistré à Sousse le 21/8/2025 sous le n° 25303295 reçu n°47609.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 19/12/2025.

2025S01686FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 5/12/2025 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 8/12/2025 récépissé n°M123778 enregistrement n°25303035, madame Rahma Bent Mongi Ben Bachir Messadi titulaire de la CIN n°11050476 a loué à monsieur Moemen Ben Nabil Ben Aziz Ben Salah titulaire de la CIN 11198332 tout le fonds de commerce dont l'activité consiste en l'exploitation d'un café dans le local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble El Hajji à route Taniour Km 1 Sfax.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Chlioui Mouna à son étude rue Abou-kacem Echebbi, immeuble Rex palace Sfax dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sinon l'opposition sera nulle.

Cette annonce est publiée aux journaux «Essabeh» et «Temps» le 12/12/2025.

2025X01696FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé et légalisé le 18/10/2024, enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit - Sfax, le 12/11/2024, quittance n°M077873, enregistrement n°24303810; Achraf El Abed, titulaire la CIN n°08879731 du 28/8/2023 a loué à la société OPTIX OPTICAL GROUPE, en la personne de son représentant légal, société en nom collectif, titulaire de l'identifiant unique 1752165L, ayant son siège à l'Immeuble Ayda, avenue de la Liberté, Sfax Ville, 3000, la totalité du fonds de commerce immatriculé sur le registre de commerce sous le n°A819463217 et l'identifiant unique N°1510844K, exploité pour la vente des lunettes et ses accessoires sous le nom commercial OPTIX, dans le local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Al Mansour, Sakiet Ezzit - Sfax, et ce pour une durée, renouvelable, de deux ans commençant le 01/11/2024.

Toute opposition est à présenter à l'adresse du local où ce fonds de commerce est exploité et ce, dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Essahafa et Le Quotidien du 19/12/2025.

2025404309FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 31/10/2025 et enregistré à la recette des finances de Bab Souika, le 02/12/2025, quittance N°M086279, enregistrement N°25304364, Mme Sawsan bent Nour Eddiine ben Jemaa, titulaire de la C.I.N n°04730871, a loué à Mr. Ayoub ben Abdellaziz ben Ahmed Al-Yazidi, titulaire de la C.I.N n° 04690944 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, destiné pour le commerce de prêt à porter et des chaussures situé au numéro 42, Nouveau Marché Hafsia, Tunis.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du Fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 23 décembre 2025.

2025404321FCCC3

Résiliation d'un contrat de location du fonds de commerce

En vertu d'un acte de résiliation de contrat de location de fonds de commerce, enregistré auprès de la recette des finances d'Ariana le 7/4/2025 sous le numéro 253001259, quittance n°1029184 M.

Il a été procédé à la résiliation du contrat de location du fonds de commerce conclu entre La société Al Raïssa pour le concassage et les matériaux de construction, identifiant fiscal n°17363812Z, sise à Ennasr 2, La Mnihla - Ariana, représentée par son représentant légal Monsieur Omar Ben El Jemii El Yaacoubi, et La société Al Mouram pour le concassage, identifiant fiscal n°1493213H, sise à l'immeuble Ichbilia, bureau n°2, Cité des Pins, Les Berges du Lac 2 - Tunis, représentée par son représentant légal Monsieur Wiem Ben Mohamed Afnous Sakri.

La résiliation porte sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce exploité dans les deux locaux sis au 36, rue Mustapha Mohsen, Borj Louzir - Ariana, et au 57 bis, rue de l'Aéroport, Soukra - Ariana, destinés à l'activité de vente de matériaux métalliques et plastiques ainsi que leurs accessoires.

Le siège de la société Al Raïssa a été désigné comme domicile élu pour la réception des oppositions, dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 21/12/2025.

2025404334FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : "Rawafed culturelle" Boumhel El Bassatine

Siège social : Institut de Musique et de Danse Ibn Sarij, 11 rue Bahreïn, city El Aman, Boumhel El Bassatine.

Objectifs :

- Contribuer à la renaissance du patrimoine culturel

- Encourager la participation des jeunes aux activités culturelles.

Conseil d'administration :

Président : Mehdi Mzoughi

Trésorière : Oum El Kheir Ouertatani

Secrétaire Général : Mohamed Badri.

2025R03492APSF1

Constitution d'un groupement agricole

Selon l'assemblée générale datée le 7/11/2025 il a été constitué un groupement agricole.

Nom de Groupement : Groupement agricole ALWAFA Goubellat

Adresse : Khniget Edhen Awled Sidhom.

Membres :

Président : Mr Bachir Arfaoui

Trésorier : Mr Abd Elazziz Hamdi

Membre : Mr Tarak Hamdi.

2025R03596APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 13 Mai 2013 sous le numéro 04/2013. Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole comme suit :

Zone d'activité : Sidi Abdelbaset

Secteur : Sidi Abdelbaset

Délégation : Tajerouine

Dénomination : Sidi Abdelbaset 2

Siège social : Sidi Abdelbaset

- Nom du président du conseil d'administration : Aissaoui Adel

Missions : La protection et L'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2025R03601APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Nom de groupement : Groupement de Développement de l'Eau Potable d'El Mhedhba

Adresse : à côté de l'école primaire El Mhedhba - Manzel Chaker 3020 Sfax

Zone d'intervention : Chaaleb - Manzel Chaker - Sfax

Objet : Eau potable

Comité :

Président : Bilal Mhadhbi

Trésorier : Soufien Mhadhbi

Reçu de dépôt le 31/10/2025.

2025X01708APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Forum tunisien des troubles d'apprentissage (FTTA)

Siège social : Cité El Habib - Rue 2160 N°17 Sfax

Objet de l'association : Association scientifique

Objectifs de l'association :

- Contribuer à l'effort national de recherche sur la dyslexie et les troubles apparentés

- Contribuer à la sensibilisation aux troubles et difficultés d'apprentissage

- Contribuer à apporter un soutien matériel et moral aux enfants présentant des troubles et difficultés d'apprentissage, à leurs parents et aux professionnels qui les accompagnent

- Coopérer avec des associations similaires poursuivant des objectifs communs, aux niveaux national et international.

Comité de direction :

Sonia Taghouti Masmoudi : Présidente

Nejah Chérif : vice-président

Hacem Kamoun : Secrétaire général

Fatma Makni Ayadi : Secrétaire générale adjointe

Ezzeddine Ben Jouhar : Trésorier

Mounia Ismail Maaloul : Trésorière adjointe

Faten Chaari : Chargée du dépistage

Samir Ayadi : Chargé de sensibilisation

Nayla Amira Sebri : Chargée d'encadrement pédagogique

Brahim Hnich : Chargé de la digitalisation et des applications d'intelligence artificielle

Imen Benrebah Bouzid : Chargée des relations avec les parents

Ameni Ben Dbebis : Chargée de communication.

2025404307APSF1

Avis

En vertu d'un procès-verbal constitutif du 31/01/2025 enregistré à la recette des finances cité administrative de l'Ariana du 10/02/2025 n°M017292 enregistrement n°25720881 il a été constitué le syndic des copropriétaires de l'immeuble TEJ sis au 6 rue Mohamed Hejaij Ariana dont les membres élus sont : Yosra Hadj Ahmed : Présidente, Sonia Chaibi Gharsalah, Amel Khanfir Bouricha, Imen Amamou, Salma Karoui El-Ich, Atef El-Ich, Amor Bayouli élus membres de bureau de syndic.

La constitution du syndic a fait l'objet de l'approbation de la municipalité de l'Ariana le 14/7/2025.

2025404339APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Immeuble Mirage 2-3

En vertu des dispositions du procès-verbal de l'assemblée générale du Syndic Immeuble Mirage 2-3 le 17 Mars 2025, et enregistré sous Reçu N°M002142 sous le N°25801983 auprès du receveur des finances de Sfax. En effet, il a été élu les membres suivants :

- Hind Chaari : Présidente du Syndic

- Mahdi Regayeg : Trésorier

- Ridha Kriaa : Membre.

2025X01702APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publique suite licitation en vente

Les parties poursuivantes à la vente :

- Mongi Ben Mohamed Hasni, travailleur, titulaire de la carte d'identité nationale n°05017779, ayant élu domicile au cabinet de son avocat.

- Noureddine Ben Mohamed Hasni, travailleur, titulaire de la carte d'identité nationale n°09288492, ayant élu domicile au cabinet de son avocat.

- Moncef Ben Mohamed Hasni, travailleur, titulaire de la carte d'identité nationale n°05017309, ayant élu domicile au cabinet de son avocat.

- Rabih Ben Mohamed Hasni, travailleur, titulaire de la carte d'identité nationale n°05010517, ayant élu domicile au cabinet de son avocat.

- Chokri Ben Mohamed Hasni, travailleur, titulaire de la carte d'identité nationale n°05512481, ayant élu domicile au cabinet de son avocat.

Tous sont représentés par :

Maître Sadok Ben Abid, avocat près la cour de cassation, MF n°1692486/R, dont le cabinet est sis à Sousse, avenue du 3 Août.

Contre :

Radhia Bent Mohamed Hasni, femme au foyer, titulaire de la carte d'identité nationale n°05010515, domiciliée à Sousse, 82 Rue Elbaha Cité Aouina.

L'Avocat poursuivant :

Maître Sadok Ben Abid, avocat près la cour de cassation, MF n°1692486/R, cabinet sis à Sousse, avenue du 3 Août.

Désignation du bien immobilier mis en vente :

La totalité du bien nommé "Hassini", objet du titre foncier n°97055 Sousse, sise 82 Rue Elbaha cité Aouina.

Le bien est composé de deux parcelles n°145 et n°17, d'une superficie totale de 361 m², comprenant une construction à usage d'habitation composée de :

Rez-de-chaussée :

Un salon, quatre chambres, une cuisine, une salle d'eau, un hall avec deux façades et un garage.

Premier étage :

Un salon, deux chambres, un hall, une cuisine, une salle d'eau, ainsi qu'une terrasse avant, une terrasse latérale.

- Limites du bien :

Nord : voie publique

Sud : propriété voisine

Est : voie publique

Ouest : voie publique.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à la somme de :

Trois cent dix mille trois cent soixante dix sept dinars tunisiens (310 377,000 DT).

Lieu et date de la vente :

L'adjudication publique aura lieu devant la Section des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sousse 1, sis à Sousse, avenue Tahar Sfar, le : Lundi 26 janvier 2026 à neuf heures (09h00) du matin.

Conditions de participation :

Toute personne désirant participer à l'adjudication devra déposer, avant l'assemblée, une caution équivalente au tiers de la mise à prix, auprès de la Trésorerie Générale, ou présenter par chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, exception faite pour le copropriétaire.

La visite du bien est possible pendant les jours ouvrables, et durant les horaires légaux. Le cahier des charges peut être consulté au greffe du tribunal ou au cabinet de l'avocat chargé de la vente.

2025S01687VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble immatriculé

Les demandeurs poursuivants :

Société poids lourd - Société à Responsabilité limitée dont le siège Rue 18 Janvier Sousse.

Société Prosid SARL dont le siège social Ksar Hellal.

La partie saisie :

L'union générale de briqueterie Djemmel - Société anonyme dont le siège social Avenue Habib Bourguiba galerie 7 novembre Appartement 5 Tunis.

L'avocat poursuivant :

Maître Ali Gharbi sis à l'immeuble chraka Monastir.

L'immeuble objet de la vente :

La totalité de l'immeuble -Immatriculé sous le N°34452 Monastir dénommé huilerie du Sahel correspond à une usine de fabrication de brique démolie totalement d'une superficie 14160 m² sis à l'avenue Habib Bourguiba de Djemmel.

Les jugements :

Jugement cantonal rendu par le tribunal cantonal de Tunis sous le N°33288/2004 le 15 octobre 2004.

Ordonnance sur requête rendue par le tribunal cantonale de Djemmel sous le N°2067 le 20 Avril 2004.

Mise à prix :

La mise à prix est seize milliards neuf cent quatre vingt millions de dinars déterminée par les deux experts Karim Mestirie et Fethi Hammrouni en vertu de l'ordonnance rendue par le président de 1ère instance de Monastir le 17 septembre 2024 sous le n°7296.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Monastir le Mercredi 21 janvier 2026 à 9 H du matin.

Visite de lieu :

La visite est journalière de 9 H du matin à 18 H le soir sous Restriction.

Pour le renseignement contacter l'avocat poursuivant.

2025S01695VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Neila Bent Ahmed Zahouani, demeurante au 9 Avenue 3 Août 1903 Sousse, CIN n°02915667.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°100923 Sousse d'une superficie de 215 m², dénommé «SALMA» sis à Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 348 300 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 19/01/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01697VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE TUNISO-KOWEITENNE, S.A, en la personne de son Représentant légal, demeurant 10 Bis, Avenue Mohamed V, Tunis, Immatriculée au RNE n°000110F Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Saida Bent Mohamed Ben Ali Jleylia, Titulaire de la CIN n°06905156, demeurant cité El Agba n°51 Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat 11 rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°83338 Monastir, située à Menzel Khir délégation Ouardanine, d'une superficie totale de 1726.00 m², consistant en une villa encours de construction brut sous coffrage composée d'un rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 302 m² et un sous-sol de 20 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première Instance de Monastir le 21/01/2026 à partir de 9h.

Mise à prix :

Deux cent trente quatre mille neuf cent dix huit Dinars (234.918,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2025S01698VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie - TUNIS, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Maher Ben Haedi Kharrouibi, CIN n°04140529.

Alaa dine Ben Maher Kharrouibi, CIN n°06925047.

Manel Bent Maher Kharrouibi, CIN n°06878398.

Imen Bent Maher Kharrouibi, CIN n°06953274, Demeurants Rue Othman Ben Affan, Ksar Helal.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°16776 Monastir situé à Ksar Helal Monastir, consistant en un lot de terrain aménagé actuellement en jardin, d'une superficie totale de 418 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 21/01/2026 à 9h.

Mise à prix :

Cent trente sept mille sept cent Dinars (137.700,000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S01699VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Ben Naser Haitham Ben Mohamed, titulaire de la CIN n°08175296 demeurant à route El Matar Km 1.5, Bouret Ben Hlima, Sfax 3023.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de 140 parts indivises du terrain objet du titre foncier n°99843 Sfax dénommé «Mna 6» sis à la route Elmatar km 2.5 Markaz Dammak Bouret Ben Hlima Sfax, d'une superficie totale de 292 m² et qui présente une maison (un étage) de 135.25 m² et se compose d'un salon, deux chambres, suite parentale, une cuisine qui n'est pas complètement emballée, un salle de bain qui n'est pas encore finie, une toilette, le sol de la propriété est en ciment, les façades extérieures sont en brique, le bâtiment est incomplet tant sur le plan esthétique que fonctionnel. La maison est équipée de l'électricité et de l'eau potable, l'entrée du terrain commun s'étend sur 38.56 m². La propriété est bordée au sud et à l'est d'un terrain bâti d'autrui, de l'ouest une rue et une entrée commune d'où l'entrée de la maison et du coté souterrain se trouve un terrain bâti d'autrui.

Mise à prix après déduction de 40 % : Trente neuf mille dinars (39.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax, le Mercredi 14 Janvier 2026 (14/01/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2025X01700VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier poursuivant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" société anonyme, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0000110F, ayant siège social au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis en la personne de son représentant légal à sa direction régionale sise à l'avenue de la Liberté Sfax en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Malek ben Mohamed ben Arab, titulaire de la Carte d'identité Nationale n°08801642, employé dans une société d'électricité, demeurant à la route Mahdia Km 02, rue 5063 n°04-3002 Sfax en sa qualité de débiteur hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Tahar Ellouze, rue Salem Harzallah, Immeuble Attijari Bank Sfax, MF 000PA630347/G.

Description de l'immeuble saisi : La totalité d'un immeuble constitué d'un lot de terrain médian situé au sud, comportant des bases de colonnes en Béton, représentant une portion de la parcelle n°519 secteur Bdema, Zone I, sis à Route El-Saltania Km 11, chemin rural Haj Hmida secteur Bderna, Sakiet Eddaïer, Sfax.

Il est d'une superficie est de 555,90 m² mesurant du nord vers le sud des deux cotés est et ouest 21,80 m et de l'est vers l'ouest du coté sud 25 m et du coté nord 26 m, limité du sud par un passage de 8 m d'où son entrée, de l'est par Mourad Salhi, du nord par Héritiers ben Amor, et de l'ouest par Dammak.

La mise à prix : Quatre vingt trois mille trois cents quatre vingt cinq dinars (83 385,000 D) auxquels s'ajoutent les frais de justices qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 26/01/2026 à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Aboul Kacem Chebbi Sfax à partir de 9h.

La visite de l'immeuble saisi : Elle peut se faire tous les jours aux heures du travail.

2025X01703VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : Société HORIZON FROID, SARL, R N E n°1034386A, ayant son siège social à l'avenue d'Algérie, rue Mauritanie immeuble ellouze n°10 Sfax 3000.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°40859 Sfax, dénommé «HASNA», situé à Sfax sur la route de Tunis, km 13, entrée des grands couvoirs (actuellement société SNA), à droite en direction de Tunis, à environ 700 m de la route principale. Sa superficie totale est de 10925 m², il est constitué d'une grande parcelle indivise et de 3 parcelles indivises détaillées comme suit :

1) la parcelle indivise n°2, c'est la parcelle principale, d'une superficie de 10577m² représentée par un vaste terrain nu, rectangulaire, en état de désolation et d'abandon. Il est traversé par plusieurs voies résultant du croisement de véhicules et de camions. Il est clôturé sur le côté ouest par un mur d'environ 2,50 mètres d'hauteur, dont la partie inférieure est construite en pierre et ciment, et la partie supérieure en briques, entrecoupée de colonnes en béton de ciment, et clôturé du nord, du côté ouest avec un mur de 75 m de longueur et environ 1,20 m de hauteur. Sa partie inférieure est également faite de pierres et le reste est en briques.

Près des deux murs il y a des quantités de briques inutilisées. La parcelle est entourée tant du côté sud que de l'Est par une bordure de sable de faible hauteur qui la sépare des propriétés voisines. Près de son coin sud Est, se trouve un ancien entrepôt d'une superficie d'environ 20 m² surmonté d'un ancien réservoir d'eau.

2) Les 3 parcelles indivises sont : la Parcelle n°1, d'une superficie de 60m², la Parcelle n°2, d'une superficie de 72 m² et la Parcelle n°3, dune superficie de 216 m². Les 3 parcelles représentent une entrée commune entre le titre 40859 Sfax et les titres fonciers 73333 Sfax et 73336 Sfax.

La nature de la zone dans laquelle se trouve la propriété saisie est agricole, malgré la présence d'un complexe appartenant à l'entreprise des grands couvoirs et à d'autres institutions, et elle est équipée d'électricité.

La mise à prix : 217.200.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 26/01/2026 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01704VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale avenue de la Liberté, inscrite au R.C sous le N° B187881996; R.N.E N°0000110F.

Partie saisie : 1) Souha bent Sami Elleuch, titulaire de la CIN 08882232, épicière, domiciliée à la route de Gremda km7 avenue Farhat Hached n°18 Sfax et à son domicile élu le bureau de son avocat maître Sarbegi Adlen - en qualité de débiteur principal.

2) Sami Ben Rachid Elleuch, titulaire de CIN 01310948, commerçant, domicilié à la route de Gremda km7 avenue Farhat Hached n°18 Sfax - en sa qualité de propriétaire du bien hypothéqué.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité du bien situé sur la route de teniour km 6 Chehia, précisément dans la rue Habib el Ayedi, issue du bord ouest de la dite route à environ 850m de celle-ci et à 100m de la route tbelbi, dans une zone à vocation résidentielle et mixte, il s'agit d'un terrain sur lequel est édifiée deux constructions; l'une à toiture en béton armé et l'autre à toiture métallique, dont les détails sont les suivants :

La construction couverte en béton armé :

Sa superficie couverte est de 45 m² ; elle est attenante du coté Est au reste du local appartenant à M. Abdelraouf Elleuch, elle comporte une entrée sud avec une porte coulissante métallique; précédée d'une porte vitrée à deux battants encadrée d'aluminium d'une largeur de 1 m, ainsi qu'une seconde partie vitrée.

Le sol est revêtu de carrelage en grés, le plafond est en béton armé d'une hauteur de 2.40 m, décoré en plâtre et équipé de luminaires bien répartis.

Ce local commercial est exploité pour la vente de matériaux ferreux et autres par la société ICEM.

La construction à toiture métallique :

Sa superficie couverte est de 36.9m² ; elle est située à la partie sud du bien et attenante à la construction en béton armé décrite ci-dessus.

Le sol est également en carrelage en grés, les murs sont enduits et peints, et le toit est constitué de panneaux isolants en polystyrène (PS) fixés sur une ossature métallique solide, d'une hauteur de 3 m. Elle comprend un bloc sanitaire (lavabo+wc) ainsi qu'une partie servant de dépôt.

La superficie totale du bien est de 81.90 m2 (45m²+36.9m²)

Ses dimensions : façade nord et sud : 23.40m

Profondeur Est ouest de 3.50m

Le bien est limité du sud par une route goudronnée, de l'Est ainsi que du nord par Abdelraouf Elleuch et de l'ouest par le reste de la propriété de Sami Elleuch.

Le bien dispose d'électricité et de l'eau et l'état général de la construction est bon.

La mise à prix : 81.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 26/01/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01705VEPA1

Adjudication suite à un partage judiciaire rabaisser de 40%

Partie poursuivante : Jafali Kamel élu leur domicile au cabinet de leur avocat poursuivant.

Partie saisie : Jafali Fatma demeurant rue 4479 n°6 cité Hawas Ezahrouni Tunis.

Avocat poursuivant : Khedri Moncef avocat près de la cour d'appel 2 rue Mohamed Ali Akid cité Bougatfa 2 Essijoumi Tunis.

Immeuble saisi : rue 4479 n°6 cité Hawas Ezahrouni Tunis 60 m² affaire 437.

Prix : soixante trois mille cinquante et un dinars six cent millimes (63.051.600) rabaisser de quarante pour cents.

Date et lieu de l'adjudication : A la chambre des criées au tribunal de première instance Tunis2 à partir de neuf heures du matin de 02/02/2026.

Visite : Ouverte à tous moment pour plus de renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou greffe du tribunal de première instance de Tunis 2 où est déposé le cahier des charges.

2025404338VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

Conformément à un jugement rendu le 18/11/2025, n°367, par le tribunal de 1ère instance de Nabeul, M. Sabeur Kttata, CIN 05089304, a été nommé tuteur de sa sœur, Mme Salma Kttata, pour gérer ses affaires et administrer ses biens.

2025R03600VEPA2

Décision de changement du syndic de faillite

Société Al Yosr de Commerce et Représentations

Identifiant unique : 1608039Y

Siège social : 5, rue Abdelrahman Azzam, Montplaisir 1073, Bab Bhar

Par décision rendue le 11-12-2025 par le Tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé de décharger le syndic de faillite, Monsieur Adel Ghliss, de ses fonctions, et de désigner Monsieur Lassaad Essayed

pour l'exécution du jugement rendu dans l'affaire n°1060 en date du 18-11-2025.

En conséquence, les créanciers sont invités à déclarer leurs créances, accompagnées des justificatifs, auprès du bureau du syndic de faillite, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 15 jours à compter de la date du présent avis, à l'adresse suivante : Rue Imam Sahnoun, Midoun, Djerba, B.P.383

2025R03603VEPA2

Vente d'un fonds de commerce de la société

OASIS PARC EL KANTAOUI

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse 2, en date du 15/7/2025, M.Sadok Mosbah, liquidateur judiciaire informe le public qu'il compte mettre en vente le fonds de commerce (parc zoologique) de la société OASIS PARC EL KANTAOUI sise au port EL KANTAOUI - Délégation de Hammam Sousse et immatriculée au registre national des entreprises sous le n° : 0411765/C selon les conditions suivantes :

- Le fonds de commerce sera cédé au plus offrant

- La mise à prix est fixée à :

* Trois cent cinquante huit mille quatre cent dinars (358400.000) pour les éléments incorporels.

* Huit mille sept cent soixante quatorze dinars 400 millimes (8774.400) pour les éléments corporels (animaux)

- Caution : 10% du prix de départ

- Le cahier des charges : à retirer au bureau du liquidateur M.Sadok Mosbah 12 Rue Menvielle 4000 Sousse (Tél : 99961170)

- L'envoi des offres se fait par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard mardi 10 février 2026 à l'adresse du liquidateur.

- La visite du parc zoologique aura lieu sur rendez-vous après retrait du cahier des charges.

2025S01683VEPA2

Ouverture de Distribution des Deniers

Affaire Distribution n°163

République Tunisienne

Tribunal de Première Instance Sousse2

En vertu de la décision du Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse 2, en date du 10/12/2025, affaire distribution n°163.

Suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine CHEBAANE pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, et suite à la consignation d'un montant de 150.000,000 D à la trésorerie régionale des finances à Sousse selon attestation n°2100420Yen date du 10/01/2023 et reçu n° M010781 en date du 11/3/2021 provenant de la vente de la propriété objet du titre foncier n°117854 Sousse revenant à madame Radhia LAMCHOUNCHI, CIN n°02946733 demeurant à Diar El ONS App B12 Esfaya Sousse, jugement d'adjudication n°771 en date du 23/07/2019.

Il a été ordonner l'ouverture de la procédure de distribution du montant consigné.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter dans les trente jours de l'annonce ou de la réception de la lettre recommandée une demande de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de sa créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il élit domicile à son étude conformément à l'article 468 CPCC.

2025S01700VEPA2

Ouverture de Distribution des Deniers

Affaire Distribution n°162

République Tunisienne

Tribunal de Première Instance Sousse2

En vertu de la décision du Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse 2, en date du 10/12/2025, affaire distribution n°162 il a été décidé ce qui suit :

Suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine Chebaane Avocat à la cour de cassation pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, et suite à la consignation d'un montant de 290.800,000 D à la trésorerie régionale des finances à Sousse selon attestation n°1801181V en date du 31/10/2025 et reçu n°M032657 en date du 01/11/2018 provenant de la vente de la propriété objet du titre foncier n°6045 Sousse revenant à madame Radhia Lamchounchi, CIN n°02946733, demeurant à Diar El ONS App B12 Esfaya Sousse, en vertu du jugement d'adjudication n°18/699 en date du 10/7/2018.

Il a été ordonner l'ouverture de la procédure de distribution du montant consigné.

Tout créancier, qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter dans les trente jours de l'annonce ou de la réception de la lettre recommandée une demande de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de sa créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il élu domicile à son étude conformément à l'article 468 CPCC.

2025S01701VEPA2

Clôture Des Travaux d'administration Judiciaire

Société des héritiers de Mahbouli d'Exploitation et de gestion

Siège social : Port de La Goulette - Tunis

En vertu de la décision de justice en date du 11 Décembre 2025 émanant du tribunal de première instance de Tunis dans le dossier numéro 180 les travaux d'administration judiciaire de la Société des Héritiers Mahbouli d'exploitation et de gestion, ont été clôturés.

2025404305VEPA2

Liquidation

Association Gammarth Yachting Club Port Marina Gammarth - 1057 La Marsa

Identifiant Unique : 1617136 Z

Baccar Souheil

Liquidateur et Administrateur Judiciaire

30 Rue Belhassen Ben Chaabane 1005 El Omrane Tunis

Tél : 98.350.601 / 20.455.650

Conformément à la requête sur ordonnance n°76086 rendu par le Tribunal de 1ère instance de Tunis le 28/10/2025, il a été décidé la liquidation de l'Association Gammarth Yachting Club sise au Port Marina Gammarth - 1057 la Marsa et la nomination du liquidateur Mr Baccar Souheil demeurant au 30 rue Belhassen ben Chaabane 1005 El Omarane - Tunis (98.350.601 / 20.455.650).

Les créanciers de l'Association Gammarth Yachting Club doivent présentés leurs titres de créances au liquidateur soit :

- Directement à son étude sise au 30 rue Belhassen ben Chaabane 1005 el Omrane Tunis.

- Soit par voie postale (lettre recommandée avec accusé de réception) et ce dans un délai ne dépassant pas les 30 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2025404308VEPA2

Distribution des deniers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Bizerte

Affaire n°261

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de 1ère Instance de Bizerte en date du 15-12-2025 il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente des biens revenant à la SOCIETE FERMOTEX suite à la requête déposée par Maître Ben SMAIL Férid au nom de la CNSS.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du produit de la vente doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 468 du CPCC.

2025404313VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOMAPROC

SOCIETE DES MARCHES DE PRODUCTION DU CENTRE SOMAPROC S.A.

Au capital social de 7.800.000 DT

R.N.E : 1478896 J

Avenue Habib Bourguiba - Immeuble de l'Entreprise 3ème étage - 9100 - Sidi Bouzid

Les actionnaires de la société des Marchés de production du centre - SOMAPROC sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mercredi 21 janvier 2026 à partir de 10h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport annuel du Conseil d'administration relatif aux activités de la société au cours de l'exercice 2024.

2. Lecture des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes, portant sur les opérations de l'exercice 2024.

3. Examen et approbation, des états financiers de l'exercice 2024 susvisés.

4. Approbation des conventions mentionnées dans les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation Des résultats.

6. Nomination des administrateurs pour le mandat 2025-2026-2027.

7. Fixation du jeton de présence.

8. Quitus aux administrateurs.

2025R03573SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOMAPROC

SOCIETE DES MARCHES DE PRODUCTION DU CENTRE SOMAPROC S.A.

Au capital social de 7.800.000 DT

Avenue Habib Bourguiba - Immeuble de l'Entreprise 3ème étage - 9100 - Sidi Bouzid

R.N.E : 1478896 J

Les actionnaires de la société des Marchés de production du centre - SOMAPROC sont convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le Mercredi 21 janvier 2026 à partir de 11 h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du siège social de la société.

2. Modification de l'article quatre des statuts de la société.

3. Accomplir les formalités légales requises.

2025R03574SANB3

Convocation

Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole

«Chargui»

Société anonyme

Au capital de 3.100.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane 1009 El Ouardia Tunis

IU : 1053615A

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire le lundi 19 Janvier 2026 à 10 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité et des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025 ;

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2025 ;

- Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivants du code des Sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R03607SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ACADEMIE DES BANQUES ET FINANCES

S.A. au capital de 500 000 dinars

Siège social : 13 rue Omar Ibn Khaddah - Montplaisir 1073 - Tunis

R.N.E. : 1166455C

M.F. : 1166455C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de l'Académie des Banques et Finances sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Académie des Banques et Finances qui se tiendra le vendredi 16 janvier 2026 à 17H00 à son siège sis au 13 rue Omar Ibn Kaddah Montplaisir 1073 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

- Approbation des états Financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat;

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de l'Académie.

Les documents destinés à cette assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de l'Académie des Banques et Finances.

2025R03617SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ACADEMIE DES BANQUES ET FINANCES

S.A. au capital de 500 000 dinars

Siège social : 13 rue Omar Ibn Khaddah - Montplaisir 1073 - Tunis

R.N.E. : 1166455C

M.F. : 1166455C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de l'Académie des Banques et Finances sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Académie des Banques et Finances qui se tiendra le vendredi 16 janvier 2026 à 16H à son siège sis au 13 rue Omar Ibn Kaddah Montplaisir 1073 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

- Approbation des états Financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat;

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de l'Académie.

Les documents destinés à cette assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de l'Académie des Banques et Finances.

2025R03618SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société : PALM BEACH TOZEUR

Matricule fiscal : 1295292V/A/M

Forme juridique : SA

Siège social : 02 Rue Ali Bach Hamba, Tunis

Les actionnaires de la société sont priés d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, qui auront lieu en assemblée le vendredi 16 janvier 2026 à 10h et 11h respectivement, à Cité les pins, Immeuble LAKE TOWER, 3ème étage, Bureau 3.1, Les Berges du Lac 2 Tunis.

A l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

AGO :

1. Approbation de la date de tenue de la présente Assemblée

2. Lecture et Approbation du rapport d'activité établi par le conseil d'administration relatif aux exercices 2022, 2023 et 2024.

3. Lecture et Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations réalisées au cours des exercices 2022, 2023 et 2024.

4. Lecture et Approbation des états financiers des exercices 2022, 2023 et 2024.

5. Affectation des résultats des exercices 2022, 2023 et 2024.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus au Président Directeur Général et aux administrateurs,

8. Nomination et Renouvellement du mandat des Administrateurs

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10. Questions diverses

11. Pouvoirs pour formalités.

AGE :

1. Continuité d'exploitation;

2. Questions Diverses ;

3. Pouvoirs pour formalités.

2025R03623SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA TUNISIE

SA au capital de 1 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1076472C

Siège social : 1 Rue Newton La Petite Ariana 2083 Raoued

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA TUNISIE» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 20 janvier 2026 à 16h30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation ;

- Nomination de Walid Rouis en qualité de représentant permanent de la société ACTIA AUTOMOTIVE, administratrice

- Pouvoirs pour les formalités.

2025R03624SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PROMOTION INDUSTRIELLE ACTIA

SA au capital de 1300 000 Dinars

Identifiant Unique : 0002758B

Siège social : Zone Industrielle Charguia II

2 Rue des Entrepreneurs 2035 Tunis - Carthage

Les actionnaires de la société anonyme dite «CIPI ACTIA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 20 janvier 2026 à 16h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation

- Nomination de Walid ROUIS en qualité de représentant permanent de la société ACTIA AUTOMOTIVE, administratrice

- Pouvoirs pour formalités.

2025R03625SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Capsa Thermal Oasis (SA)

Au capital 5.834.500 dinars

Dont le siège est sis à Sidi Ahmed Zarroug, Bureau postal

Sidi Ahmed Zarroug - 2112 Gafsa - BP : 117 Gafsa

M.F : 1419834/Q

R.C : B17180222015

Le Conseil d'Administration de la société «CAPSA THERMAL OASIS», Société Anonyme a l'honneur d'inviter les actionnaires pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 20 janvier 2026 à 10 H à la salle de réunion de la Station Thermale à Sidi Ahmed Zarroug - Gafsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'émission d'obligations convertibles en actions et à l'augmentation de capital,

2. Emission d'obligation convertible en actions,

3. Augmentation de capital,

4. Suppression du droit préférentiel de souscriptions attachées aux obligations convertibles en actions,

5. Suppression du droit préférentiel de souscriptions attachées à l'augmentation de capital

6. Modification corrélative des statuts,

7. Pouvoirs pour les formalités légales.

2025R03628SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sté MEDI-Cult SA

Capital de 240.000 DT

RC : B2422412009

MF : 1092247NAM000

Route de Zaghouan Km 29 - 1111 Djebel El Ouest Zaghouan

292727-78

Les actionnaires de la société MEDI-Cult sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au siège de la société, le 23/01/2026 à 14 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2024.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers et des conventions réglementées de l'exercice 2024.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration

7. Jetons de présence

8. Pouvoir pour formalité

9. Questions diverses.

2025R03630SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société

A l'attention de Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Atlas Packaging

SOCIETE ATLAS PACKAGING

Société anonyme

Au capital de 10 020 000 dinars tunisiens

Identifiant Unique : N°1442775H

Siège social : Imm. Hassen, Route de Tunis, Hammam - Sousse 4011

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Atlas Packaging sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 15 Janvier 2026 à 10h

au siège de la société MPM, sise à Green Building, Les Berges du Lac, Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2024;

3. Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024;

6. Affectation du résultat afférent à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

8. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2024;

9. Renouvellement de mandat/nomination des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

11. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025S01690SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la société

A l'attention de Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Atlas Packaging

SOCIETE ATLAS PACKAGING

Société anonyme

Au capital de 10 020 000 dinars tunisiens

Identifiant Unique : N°1442775H

Siège social : Imm. Hassen, Route de Tunis, Hammam Sousse 4011

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Atlas Packaging sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 15 Janvier 2026 à 11h au siège de la société MPM, sise à Green Building, Les berges du Lac, Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital proposée;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital proposée;

4. Augmentation du capital de la société pour le porter de 10 020 000 DT à 11 891 100 DT ;

5. Mise à jour des statuts de la société et modifications des articles afférents

6. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025S01691SANB3

EO DATA CENTER

Société anonyme

Au capital de 34 300 000 dinars

Siège social : Z.I. Ennfidha Lot 47-48 Sousse 4030

Identifiant Unique : 1090273G

Messieurs les Actionnaires de la société «EO DATA CENTER» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 31 décembre 2025 à 10 Heures, au 15 Avenue de Carthage - 1000 - Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à la réduction de capital ;

3. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la réduction de capital suivie de son augmentation ;

4. Arrêté des termes du certificat du Conseil d'Administration visé à l'article 305 du CSC ;

5. Réduction du capital social;

6. Augmentation de capital social par conversion de créance en compte courant d'actionnaires;

7. Modification de l'article 7 des statuts relatifs au capital social;

8. Approbation du transfert du siège social ;

9. Modification de l'article 4 des statuts relatifs au siège social;

10. Pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital et l'accomplissement des actes subséquents y afférents ;

11. Pouvoirs.

2025404310SANB3

MENINX

LA SOCIETE MENINX O.I.S

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Rue 8612 impasse 5 Zone Industrielle Charguia 1

IU : 1271038D

Messieurs les Actionnaires de la société «Meninx OIS» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 12 janvier 2026 à 10 Heures, au siège de la société sis à la Rue 8612 impasse 5, Zone Industrielle Charguia 1, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation de l'Assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire relatif aux modifications apportées aux statuts de la société ;

3. Approbation des modifications apportées aux statuts de la société ;

4. Approbation de la mise à jour et la conformité juridique des statuts;

5. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

2025404311SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hexabyte

Société anonyme

Au capital de 1 931 131 Dinars

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA - Avenue Habib Bourguiba 9000-Béja

Identifiant unique : 760635K

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 30 décembre 2025 à 10 heures à l'agence centrale de la société Hexabyte sise au 4 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Affectation des résultats nets de l'exercice 2024 et annulation de la distribution des dividendes

- Quitus aux administrateurs.

- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société Hexabyte sise au 04 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082 -Tunis.

2025404318SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société SELECT HARDWARE

SA au capital de 1 000.000 dinars

Siège social : 62 avenue de l'UMA 2036 Soukra Ariana

RC : B159372002

Identifiant Unique RNE : 817422H

Les actionnaires de la société SELECT HARDWARE seront convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social de la société mère (AMI) route el Matar km4 Z.I Oued Chaabouni Sfax le lundi 19 janvier 2026 à 14 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'Assemblée

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024 ;

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes:

4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024 ;

5) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2024 :

6) Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

7) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général;

9) Jetons de présences allouées aux membres du conseil d'administration:

10) Questions diverses;

11) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la Société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024, rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2025404319SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HOLDING GENERALE D'EDUCATION TUNISIE S.A

Société anonyme

Au capital de 39.645.000 Dinars

Siège social : Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis

Matricule Fiscal : 1519569 Z/A/M/000

Identifiant Unique RNE : 1519569 Z

Les actionnaires de la société HOLDING GENERALE D'EDUCATION TUNISIE S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi le 13 janvier 2026 à 12 heures au siège de l'International School of Carthage, Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046 - Tunis, et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités et des délais de convocations relatives à la tenue de cette assemblée

- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/8/2025;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31/08/2025;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/08/2025 ;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Quitus aux administrateurs; et

- Pouvoirs aux fins de formalités.

2025404340SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

EDUCATION CONSULTING COMPANY S.A

Société anonyme

Au capital de 4.500.000 Dinars

Siège social : Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis

Matricule Fiscal : 1715224W/A/M/000

Identifiant Unique RNE : 1715224W

Les actionnaires de la société EDUCATION CONSULTING COMPANY S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi le 13 janvier 2026 à 13 heures au siège de l'International School of Carthage, Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046 - Tunis, et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités et des délais de convocations relatives à la tenue de cette assemblée ;

- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/8/2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/8/2025;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/8/2025 ;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Quitus aux administrateurs ; et

- Pouvoirs aux fins de formalités.

2025404341SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société KATAKIT SARL

M.F : 614592A/N/M/000

L'assemblée générale extraordinaire de la société KATAKIT SARL sera tenue le 14/01/2026 à 10H00 au siège de la société sise à Km2 Route Menzel Bouzelfa 8020 Soliman et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1. Décision relative au projet de cession de part sociale de l'associer Couvoir Belaid.

2. Divers.

Tous les associés sont invités à faire part de cette assemblée.

2025R03619SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NASSER NA INTERMEDIATE SCHOOL COMPANY

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis

Matricule Fiscal : 1716606L/A/M/000

Identifiant Unique : 1716606L

Messieurs les associés de la société NASSER NA INTERMEDIATE SCHOOL COMPANY S.A.R.L. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi le 13 janvier 2026 à 11 heures au siège social de la société sis à la Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités et des délais de convocation relatives à la tenue de cette assemblée ;

- Examen et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 août 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 août 2025 ;

- Examen et approbation des conventions conclues dans le cadre de l'article 115 du code des sociétés commerciales, relatives à l'exercice clos le 31 août 2025 ;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 août 2025 ;

- Quitus au gérant au titre de sa gestion de l'exercice clos le 31 août 2025 ;

- Nomination / Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Pouvoirs aux fins de formalités.

2025404342SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTERNATIONAL SCHOOL OF CARTHAGE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2.760.000 Dinars

Siège social : Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis

Matricule Fiscal : 0933033Y/P/M/000

Identifiant Unique RNE : 0933033Y

Messieurs les associés de la société INTERNATIONAL SCHOOL OF CARTHAGE S.A.R.L. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi le 13 janvier 2026 à 10 heures au siège de l'International School of Carthage, Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités et des délais de convocations relatives à la tenue de cette assemblée

- Examen et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 août 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 août 2025 ;

- Examen et approbation des conventions conclues dans le cadre de l'article 115 du code des sociétés commerciales, relatives à l'exercice clos le 31 août 2025;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 août 2025 ;

- Nomination / Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes;

- Pouvoirs aux fins de formalités.

2025404343SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2024

Société Mutuelle Service Agricole - Zondag

Adresse : Maztouriya Tataouine

M.F : 1706210NPM000

Le président du conseil d'administration de la Coopérative de services agricoles «ZondaG», Maztouriya, Tataouine : 1706210NPM000, informe tous les membres de la tenue de l'Assemblée générale ordinaire 2024, prévue le mardi 30 décembre 2025 à 15h00 au siège social de la société à Maztouriya.

L'ordre du jour comprend les points suivants :

- Lecture et approbation des rapports d'activité de la société pour l'exercice 2024.

- Examen et approbation du budget 2024.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Déchargée des administrateurs.

- Sujets divers.

2025R03599SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles «EL ETTIHED»

Siège social : Cité Ouled Chaibi, 9100 Sidi Bouzid

M.F : 0304423HNM000

Messieurs les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et annuelle qui aura lieu le 22 Janvier 2026 à partir de 10h au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard constaté dans la tenue des assemblées générales,

- Election du bureau de contrôle de l'Assemblée Générale,

- Lecture des rapports moral et financier au titre des exercices 2022, 2023 et 2024,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre des exercices 2022, 2023 et 2024,

- Approbation des états financiers et constatation des résultats de la société pour les exercices 2022, 2023 et 2024,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Renouvellement ou désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027,

- Approbation de la décision de retrait de l'adhésion de certains adhérents traitant avec des sociétés concurrentes,

- Approbation de la décision de destruction de matériels et produits agricoles périmés,

- Approbation des indemnités accordées aux membres du Conseil d'Administration,

- Approbation de la décision de modification des statuts,

- Approbation de la décision de construction d'un nouveau siège social de la société à la zone industrielle,

- Mise à jour de la liste des adhérents, notamment ceux décédés,

- Questions diverses.

2025X01706SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que monsieur Mouhamed ben Ammar Kraiem demeurant à la Ferme n°11 délégation Rouhia Gouvernorat de Siliana a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Siliana sous le n°14602 en date du 28/11/2024 en vue d'obtenir une autorisation d'extension d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant à une Huilerie à la Ferme n°11 délégation de Rouhia Gouvernorat de Siliana, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat.

Toutes les réclamations contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Siliana; Délégué de la région dans un délai d'un mois à compter de la date de la publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Mohamed Elmouldi Souayeh agissant pour le compte de la Société "Huilerie Souayeh" dont le siège social est situé à Aouled Ahmed -ell gwassem - Chorbane a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia le 28 octobre 2025 sous le N°19/20331 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à Aouled Ahmed -ell gwassem Chorbane et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée pouvant être consultés au siège du Gouvernorat de Mahdia, au siège de la délégation de Chorbane ou au siège de la Municipalité de Chorbane.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de la Municipalité de Chorbane ou Le Délégué de Chorbane, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société de Huilerie Aymen Chaouch dont le siège social est situé à 2097 Bou Mhel El Bassatine Ben Arous a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le N° 27351 en date du 4/11/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à Jebel Haded Korba conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneure de Nabeul ou le secrétaire général de la municipalité de Korba ou le délégué de Korba dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Youssef ben Jazia agissant pour le compte de «La société Jazia Huile» dont le siège social est situé à Elaitha - Eljem a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le N°19/15987 en date du 27 août 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et

d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie située à Elaitha -Eljem et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation d'Eljem ou du secrétaire général chargé de gérer les affaires de la commune d'Eljem.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Délégué d'Eljem ou Le secrétaire général chargé de gérer les affaires de la commune d'Eljem, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Naceur Ben Amor Nacer agissant pour le compte de la Société "Huilerie El Ferdawess" dont le siège social est situé à Route Chorben 5140 Souassi Gouvernorat de Mahdia a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia le 18 juin 2025 sous le N°19/11237 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à la Route Chorben Souassi et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Mahdia, au siège de la délégation de Souassi ou au siège de la Municipalité de Souassi.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de la Municipalité de Souassi ou Le Délégué de Souassi, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Mondher Ben Hssen Ammar agissant pour le compte de «La société Huilerie Ritej» dont le siège social est situé à Sidi Bouhlel 5140 Souassi a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le N°19/20644 en date du 31 octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie située à la Route de Souassi - Sidi Bouhlel - Souassi - Mahdia et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Souassi ou Le secrétaire général chargé de gérer les affaires de la commune de Souassi.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Délégué de Souassi ou Le secrétaire général chargé de gérer les affaires de la commune de Souassi, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Mohamed Elmokhtar Elkhammar agissant pour le compte de la Société "Tunisienne De Production Extra Huile" dont le siège social est situé à Aouled hmid -Chorbane a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia le 28 octobre 2025 sous le N°19/20332 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé en 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à Route N1 délégation d'El Jem et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée pouvant être consultés au siège du Gouvernorat de Mahdia au siège de la délégation d'El Jem ou au siège de la Municipalité d'El Jem.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de la Municipalité délégation d'El Jem ou Le Délégué d'El Jem, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Med El Hedi ben Hsine agissant pour le compte de «La société Fatiha de Production Agricole» dont le siège social est situé à Henchir Er'Rmath Sbih 3050 Sekhira, Sfax a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le N°19/20333 en date du 28 octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie située à la Route de Zouila - Ksour-Essef - Mahdia et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Ksour-essef ou de Le secrétaire général chargé de gérer les affaires de la commune de Ksour-essef.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Délégué de Ksour-Essef ou Le secrétaire général chargé de gérer les affaires de la commune de Ksour-Essef, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Faouzi Ben Habib Ben Youssef Saidi, Titulaire de la CIN n°07337335 délivrée le 26/12/2018 annonce la perte de titre de propriété n°09/4905 de titre foncier n°11584 Manouba.

2025R03629DIVD2

Avis

Madame Maha Rebai déclare par la présente qu'elle a perdu l'acte de propriété de sa fille Nouran Abid d'un terrain de 458 m² sise à route Habenna km 8 Sfax objet de donation du 20/12/2024 acte notarié de Yacine Rebai et Neji Baklouti d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2025X01699DIVD2

Location par appel d'offres

"LA FERME ELTIFI'"

Sise à Nadhour, Fériana, Kasserine

Le séquestre Mme Taboubi Houda informe le public qu'elle décide d'ouvrir un appel d'offres pour la location de "LA FERME ELTIFI".

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du liquidateur sis au n°12 rue de République Ariana contre 200d.

Et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du liquidateur ou directement à son bureau en indiquant l'expression "ne pas ouvrir" sur l'enveloppe au plus tard 5/01/2026.

2025404320DIVD2

Avis complémentaire

En vertu de la demande de mise à jour n°7919, présentée au Tribunal Foncier - Section de Béja en date du 9/12/2022 par Yasser et Moheib Zaroui, représentés par leur avocat Maître Mabrouk Jebali, et tendant à l'inscription et à l'individualisation d'actes de vente sur le titre foncier n°12422 Béja, les intéressés ont produit un acte de vente établi par acte authentique en date du 04/7/1987.

Le dit acte porte sur la vente consentie par Omar ben El Hédi ben Mohamed Seliti, agissant en son nom personnel et au nom de sa mandante Aljia bint El Hédi ben Mohamed Seliti en vertu de la procuration délivrée par ladite Aljia au profit d'Abbes ben Ali El Hammami.

Attendu qu'aucune copie légale de ladite procuration n'a été produite, il a été jugé nécessaire de procéder à la publication de son contenu à titre d'avis complémentaire.

Le Tribunal Foncier - Section de Béja a désigné un domicile élu pour la réception des oppositions ou interventions dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal «Essabah» en date du 23/12/2025.

2025404323DIVD2